

30 SEPTEMBRE 2010 > 31 JANVIER 2011

DEUX DÉBATS PUBLICS

RÉSEAU
DE TRANSPORT PUBLIC
DU GRAND PARIS

www.debatpublic-reseau-GrandParis.org

ARC EXPRESS
MÉTRO
DE ROCADE

www.debatpublic-arcexpress.org



cndp
Commission particulière
du débat public
Réseau de transport
public du Grand Paris

RÉSEAU
DE TRANSPORT PUBLIC
DU GRAND PARIS
www.debatpublic-reseau-GrandParis.org

ARC EXPRESS
MÉTRO
DE ROCADE
www.debatpublic-arcexpress.org

cndp
Commission particulière
du débat public
Arc Express

30 SEPTEMBRE 2010 > 31 JANVIER 2011

DEUX DÉBATS PUBLICS

Le débat public, la saisine de la CNDP

- ❑ Le maître d'ouvrage du projet doit saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) lorsque les caractéristiques de son projet dépassent les seuils fixés par décret (coût > 300 M €). La CNDP peut également être saisie pour des projets du même type dont le coût est entre 150 M € et 300 M €.
- ❑ Dans le cas du projet du réseau de transport public du Grand Paris, la loi du 3 juin 2010 fait office de saisine et demande à la CNDP d'organiser un débat public sur ce projet.



cndp
Commission particulière
du débat public
Réseau de transport
public du Grand Paris

RÉSEAU
DE TRANSPORT PUBLIC
DU GRAND PARIS
www.debatpublic-reseau-GrandParis.org

ARC EXPRESS
MÉTRO
DE ROCADE
www.debatpublic-arcexpress.org

cndp
Commission particulière
du débat public
Arc Express

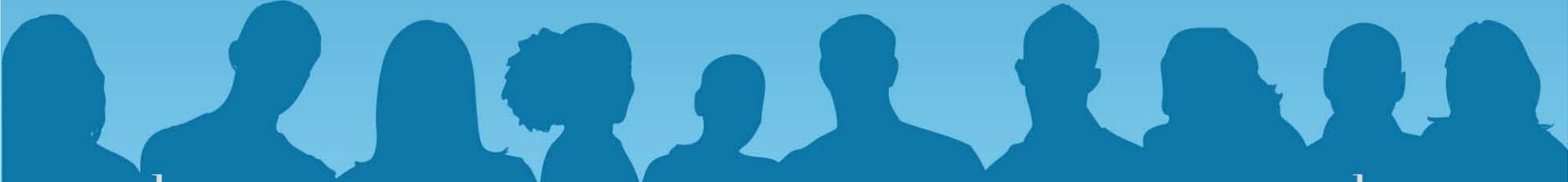
30 SEPTEMBRE 2010 > 31 JANVIER 2011

DEUX DÉBATS PUBLICS

La Commission nationale du débat public

□ La CNDP, en tant qu'Autorité administrative indépendante (loi février 2002)

- est chargée de « veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement d'intérêt national »,
- décide ou non de l'organisation du débat public en fonction des enjeux socio-économiques du projet, et de son impact sur l'environnement et le territoire,
- nomme le Président puis les membres de la Commission particulière du débat public (CPDP).



cndp
Commission particulière
du débat public
Réseau de transport
public du Grand Paris

**RÉSEAU
DE TRANSPORT PUBLIC
DU GRAND PARIS**
www.debatpublic-reseau-GrandParis.org

**ARC EXPRESS
MÉTRO
DE ROCADE**
www.debatpublic-arcexpress.org

cndp
Commission particulière
du débat public
Arc Express

30 SEPTEMBRE 2010 > 31 JANVIER 2011

DEUX DÉBATS PUBLICS

Les Commissions particulières du débat public sur les projets Arc Express Réseau de transport public du Grand Paris

Les CPDP animent les débats en toute indépendance et neutralité, sans exprimer leur avis sur les projets soumis au débat public.



cndp
Commission particulière
du débat public
Réseau de transport
public du Grand Paris

RÉSEAU
DE TRANSPORT PUBLIC
DU GRAND PARIS
www.debatpublic-reseau-GrandParis.org

ARC EXPRESS
MÉTRO
DE ROCADE
www.debatpublic-arcexpress.org

cndp
Commission particulière
du débat public
Arc Express

30 SEPTEMBRE 2010 > 31 JANVIER 2011

DEUX DÉBATS PUBLICS

Les conditions des deux débats publics

La Commission nationale du débat public lance conjointement la procédure de débat public relative au schéma d'ensemble du Réseau de transport public du Grand Paris et celle relative à Arc Express.

Les deux débats publics portent sur « l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques » des projets.



cndp
Commission particulière
du débat public
Réseau de transport
public du Grand Paris

RÉSEAU
DE TRANSPORT PUBLIC
DU GRAND PARIS
www.debatpublic-reseau-GrandParis.org

ARC EXPRESS
MÉTRO
DE ROCADE
www.debatpublic-arcexpress.org

cndp
Commission particulière
du débat public
Arc Express⁵

30 SEPTEMBRE 2010 > 31 JANVIER 2011

DEUX DÉBATS PUBLICS

Les objectifs et finalités des deux débats publics

□ Permettre au public :

- De s'informer sur les projets,
- D'obtenir des réponses à ses questions,
- D'exprimer ses observations, questionnements et propositions.

□ **Éclairer les maîtres d'ouvrage** par de nouveaux éléments d'appréciation sur les suites à donner à leurs projets, la décision leur revenant.



30 SEPTEMBRE 2010 > 31 JANVIER 2011

DEUX DÉBATS PUBLICS

Les principes du débat

Neutralité : les membres de CPDP ne se prononcent pas sur le fond du projet et ne donnent aucun avis. Ils garantissent la qualité des débats.

Indépendance : les membres de CPDP sont indépendants des maîtres d'ouvrage.

Equivalence : les membres de CPDP garantissent à toute personne de s'informer, de participer et de s'exprimer quels que soient son statut et sa représentativité.

Transparence : les membres de CPDP s'engagent à ce que l'information sur les deux projets soient clairs et accessibles.

Argumentation : les membres de CPDP veillent à ce que l'ensemble des positions et arguments exprimés soient explicités puis débattus.



30 SEPTEMBRE 2010 > 31 JANVIER 2011

DEUX DÉBATS PUBLICS

La Commission particulière du débat public Arc Express

Composition (7 membres) :

Jean-Luc MATHIEU, *Président de la Commission particulière de ce débat, Conseiller Maître honoraire à la Cour des Comptes, membre de la Commission nationale du débat public, ancien Président de CPDP sur des projets d'infrastructures*

Claude AGARD, *Ingénieur*

Marie-Françoise CORNIETI, *Avocat honoraire*

Olivier GUÉRIN, *Magistrat honoraire à la Cour de Cassation, membre de la Commission nationale du débat public, membre de la CPDP Prolongement du RER E*

Jean-Pierre RICHER, *Préfet de région honoraire, ancien membre de CPDP*

Jean-Yves TAILLÉ, *Ingénieur*

Doris YOBA, *Directrice de post-production dans le cinéma*



30 SEPTEMBRE 2010 > 31 JANVIER 2011

DEUX DÉBATS PUBLICS

La CPDP Réseau de transport du Grand Paris

Composition (12 membres) :

François LEBLOND, *Président de la Commission particulière de ce débat, Préfet honoraire*

Lamia ABDEL NABY, *Chargée d'assistance médicale, ancienne membre de CPDP*

Marie-Bénédicte AGUILA BALDIT, *Ancien avocat, ancienne membre de CPDP*

Claude BERNET, *Ancien inspecteur général de l'Agriculture, ancien Président de CPDP sur des projets d'infrastructures*

Paul CARRIOT, *Secrétaire général de l'Association Française des Ingénieurs et Techniciens de l'Environnement, commissaire-enquêteur*

Joëlle FODOR ESKENAZI, *Urbaniste, consultante en ingénierie de projets et stratégies de développement*



30 SEPTEMBRE 2010 > 31 JANVIER 2011

DEUX DÉBATS PUBLICS

La CPDP Réseau de transport du Grand Paris

Composition (suite) :

Laurence HENRIOT, *Fondatrice d'une entreprise conseil en management*

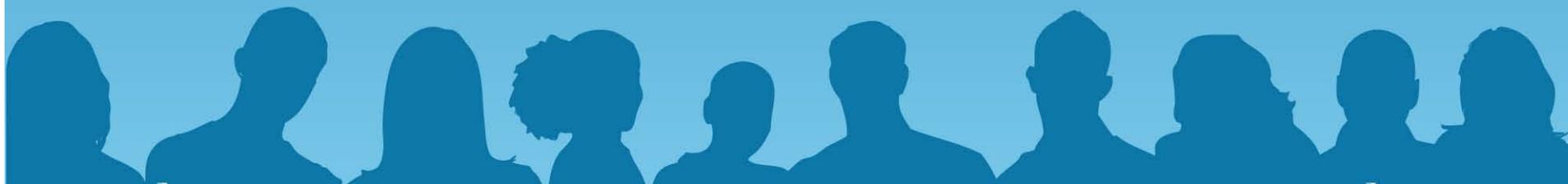
Marie-Laure JOUSSET, *Ancienne responsable du département design du Centre Georges Pompidou*

Michel ROSTAGNAT, *Délégué général de l'Union des Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts*

Didier SERRAT, *Associé gérant d'une société de conseil en stratégie des entreprises*

Christine URIBARRI, *Directeur des actions économiques d'un établissement public national*

Henri WATISSEE, *Ancien chef d'entreprise*



S'INFORMER

❑ Les documents du maître d'ouvrage :

- Les **dossiers du maître d'ouvrage et leurs synthèses** présentent le projet,
- Les études menées dans le cadre de la préparation du projet.

❑ Les documents de la CPDP :

- Un **dépliant** présentera les outils d'information, de participation et le calendrier des réunions,
- Une **newsletter** mensuelle, ou journal du débat.

❑ Les documents en cours de débat :

- Les verbatim des réunions publiques,
- Tous les avis, contributions et délibérations sont rendus publics,
- Les cahiers d'acteurs (4 pages maximum),
- Des études et documents complémentaires.

Comment participer au débat public ? (2/3)

PROPOSER

☐ Visiter les sites Internet des débats :

www.debatpublic-reseau-GrandParis.org

www.debatpublic-arcexpress.org

La rubrique « *Participer au débat* » permet à chacun de s'exprimer et de poser des questions. Les messages arrivent directement aux Commissions particulières qui les enregistrent et les transmettent au maître d'ouvrage.

☐ Les cahiers d'acteurs :

Les auteurs d'un cahier d'acteur doivent respecter les principes du débat public :

- La transparence
- La clarté et l'accessibilité des informations et la rigueur des arguments
- La qualité et la valeur des propos.

Comment participer au débat public ? (3/3)

RÈGLES DU DÉBAT PUBLIC

Au cours des réunions publiques, chacun peut s'informer, défendre une position et réagir aux options présentées par :

- ❑ **des questions écrites** : une fiche est remise à chaque participant au début de réunion. Elles seront saisies pendant la réunion publique pour permettre une réponse rapide du maître d'ouvrage à la majeure partie des questions.
- ❑ **des questions orales** : lors de chaque réunion, chacun peut prendre la parole pour poser une question. A chaque question posée sur un projet, le maître d'ouvrage concerné doit répondre.
- ❑ **des questions via Internet**
- ❑ **des interventions argumentées**

> Temps de parole limité à 3 mn maximum.
Merci à tous de respecter cette règle
afin de permettre la plus large expression.

30 SEPTEMBRE 2010 > 31 JANVIER 2011

DEUX DÉBATS PUBLICS

Les suites du débat public

- Dans les 2 mois après la clôture du débat, les CPDP publient un compte rendu de l'ensemble des arguments échangés à partir duquel le Président de la CNDP établit un bilan pour chacun des débats.
- Dans les 2 mois, la Société du Grand Paris rendra publique sa décision sur les suites qu'elle donne à son projet.
- Dans les 3 mois après cette publication, le STIF rendra publique sa décision sur les suites qu'il donne à son projet.



30 SEPTEMBRE 2010 > 31 JANVIER 2011

DEUX DÉBATS PUBLICS

MERCI DE VOTRE ATTENTION



cndp
Commission particulière
du débat public
Réseau de transport
public du Grand Paris

**RÉSEAU
DE TRANSPORT PUBLIC
DU GRAND PARIS**
www.debatpublic-reseau-GrandParis.org

**ARC EXPRESS
MÉTRO
DE ROCADE**
www.debatpublic-arcexpress.org

cndp
Commission particulière
du débat public
Arc Express

30 SEPTEMBRE 2010 > 31 JANVIER 2011

DEUX DÉBATS PUBLICS

RÉSEAU
DE TRANSPORT PUBLIC
DU GRAND PARIS

www.debatpublic-reseau-GrandParis.org

ARC EXPRESS
MÉTRO
DE ROCADE

www.debatpublic-arcexpress.org



cndp
Commission particulière
du débat public
Réseau de transport
public du Grand Paris

RÉSEAU
DE TRANSPORT PUBLIC
DU GRAND PARIS
www.debatpublic-reseau-GrandParis.org

ARC EXPRESS
MÉTRO
DE ROCADE
www.debatpublic-arcexpress.org

cndp
Commission particulière
du débat public
Arc Express

30 SEPTEMBRE 2010 > 31 JANVIER 2011

DEUX DÉBATS PUBLICS

CONTACTS

La CPDP « Réseau de transport

Public du Grand Paris»

100, avenue de Suffren – 75 015 Paris

Fax : 01 44 49 93 95

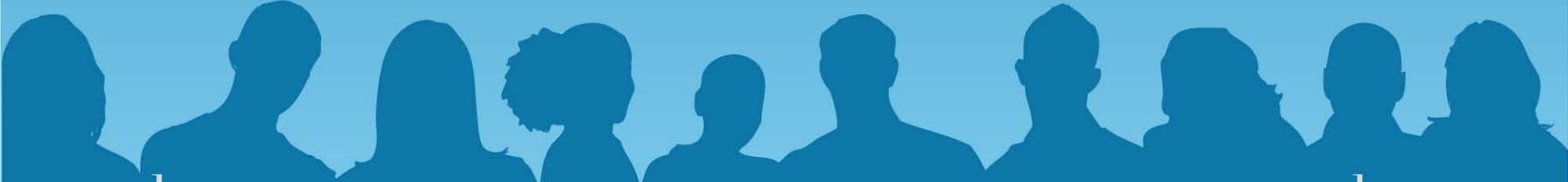
contact@debatpublic-reseau-grandparis.org

La CPDP « ARC EXPRESS »

28, rue de Londres – 75 009 Paris

Fax : 01 78 42 35 00

contact@debatpublic-arcexpress.org



cndp
Commission particulière
du débat public
Réseau de transport
public du Grand Paris

**RÉSEAU
DE TRANSPORT PUBLIC
DU GRAND PARIS**
www.debatpublic-reseau-GrandParis.org

**ARC EXPRESS
MÉTRO
DE ROCADE**
www.debatpublic-arcexpress.org

cndp
Commission particulière
du débat public
Arc Express

30 SEPTEMBRE 2010 > 31 JANVIER 2011

DEUX DÉBATS PUBLICS

Les prochaines réunions communes

Mercredi 13 octobre

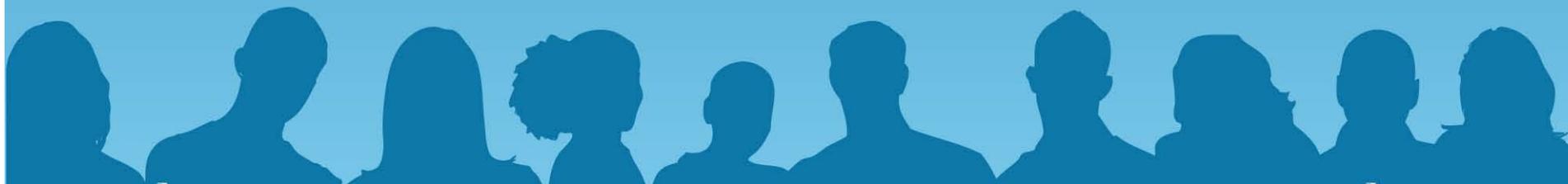
Réunion tracés Nord

Salle du Chorum – Stade de France – Saint-Denis

Mercredi 20 octobre

Réunion tracés Sud

Amphithéâtre A1 – Faculté de Droit – Université Paris-Est Créteil



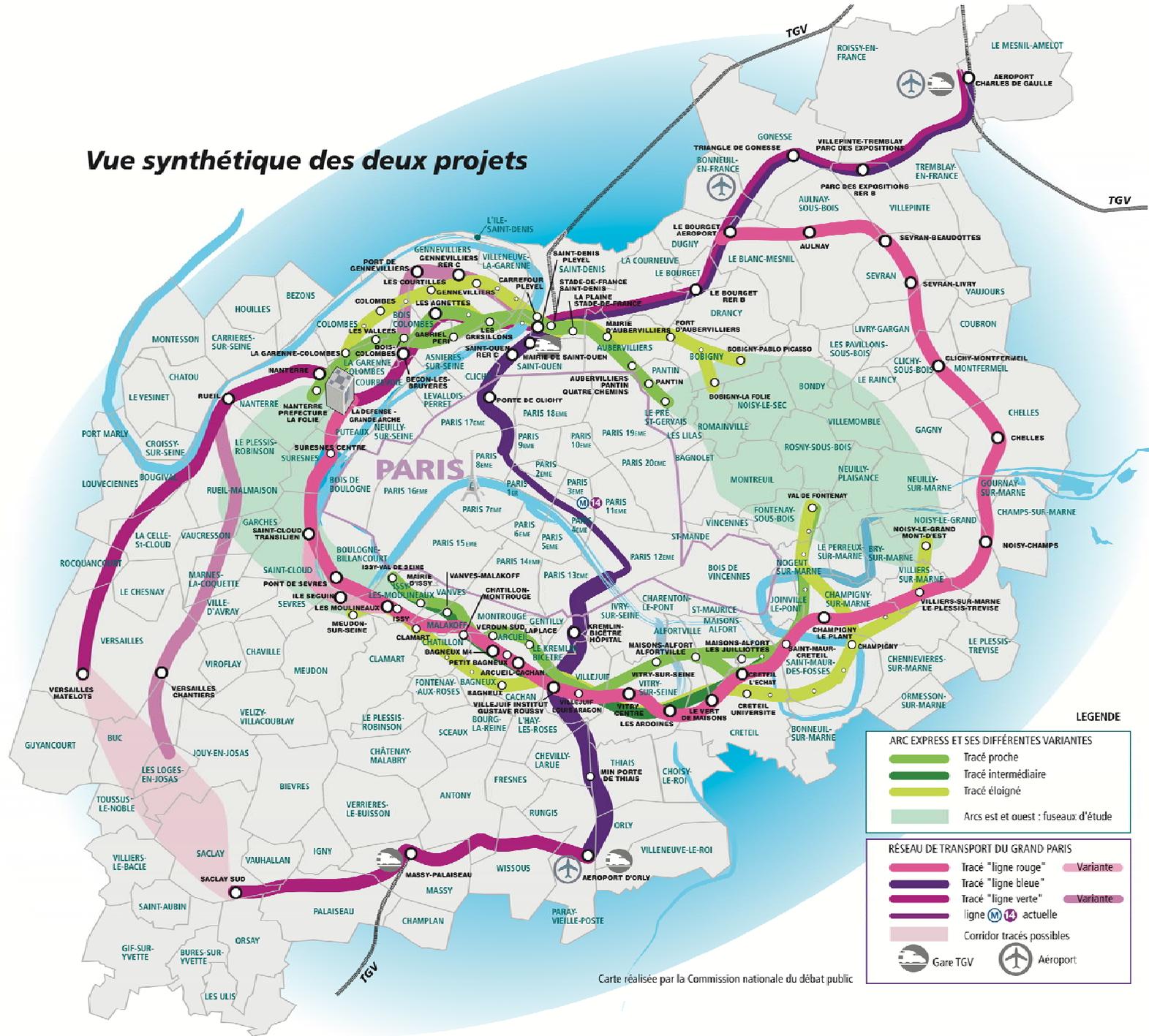
cndp
Commission particulière
du débat public
Réseau de transport
public du Grand Paris

RÉSEAU
DE TRANSPORT PUBLIC
DU GRAND PARIS
www.debatpublic-reseau-GrandParis.org

ARC EXPRESS
MÉTRO
DE ROCADE
www.debatpublic-arcexpress.org

cndp
Commission particulière
du débat public
Arc Express

Vue synthétique des deux projets



30 SEPTEMBRE 2010 > 31 JANVIER 2011

DEUX DÉBATS PUBLICS



cndp
Commission particulière
du débat public
Réseau de transport
public du Grand Paris

**RÉSEAU
DE TRANSPORT PUBLIC
DU GRAND PARIS**
www.debatpublic-reseau-GrandParis.org

**ARC EXPRESS
MÉTRO
DE ROCADE**
www.debatpublic-arcexpress.org

cndp
Commission particulière
du débat public
Arc Express